



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal  
du mardi 14 mai 2025 – 20h15 – foyer de la Grande salle**

---

**Présidence** : Mme Carolien TERINK HUNZIKER

**Personnes excusées** : Mmes Carole BOURGEOIS, Elodie JEANNERET et Sandrine WINKELMANN, ainsi que MM. Gregory DUBOIS, Nicolas GOLAY, Robin HOTTELIER, Nicolas JACQUIER, Jérôme MAGNIN, Julien MICHEL, Jean-Michel RENAUD, Jean-Marie RENAUD et David WYSS

**Personne absente** : *aucune*

\* \* \*

Mme la Présidente Carolien TERINK HUNZIKER souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi qu'au public présent, en particulier M. le député Marc MORANDI et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **35** membres présents, le quorum (fixé à **25** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

La Présidente demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour se présente donc comme suit :

1. **Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril 2025**
2. **Communications du Bureau**
3. **Préavis 02-2025 : Réfection route de la Repentance – demande de crédit, rapport de la commission des finances**
4. **Préavis 02-2025 : Réfection route de la Repentance – demande de crédit, rapport de la commission *ad hoc***
5. **Dépôt du préavis 03-2025 : Convention de fusion entre les communes de Gimel, Saubraz et Saint-Oyens**
6. **Dépôt du préavis 04-2025 : Comptes 2024**
7. **Dépôt du préavis 05-2025 : Réalisation d'une chambre de décharge et d'infiltration des eaux claires aux Baumettes**
8. **Informations de la Municipalité**
9. **Divers et propositions individuelles**

**1. Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril 2025**

La Présidente demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

M. Laurent GUIGNARD demande l'ajout d'un mot en lien avec sa prise de parole au point 6 « Informations de la Municipalité ». La modification sera effectuée dans la version publiée du PV.



Aucune autre remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité moins 1 abstention. La Présidente remercie son rédacteur.

## 2. Communications du Bureau

La Présidente informe que le Bureau propose d'organiser la dernière séance avant l'été au Manège Shanju.

### Dates à venir

- Jusqu'au 24 mai : comédie musicale « Dancing Queens » par le TAG
- 18 mai : concert de Ksandra Baudin à l'église de Gimel « De Bach à Balavoine »
- 23 mai : Gimel Apéro organisé par l'atelier de gospel
- 25 mai : la fanfare fête les 10 ans de l'école de musique
- 20 juin : Gimel Apéro organisé par l'USL et le comité de la fête au village

## 3. Préavis 02-2025 : Réfection route de la Repentance – demande de crédit, rapport de la commission des finances

La Présidente passe la parole à M. Florian MAGNIN, rapporteur de la commission des finances, qui donne lecture intégrale du rapport de ladite commission.

Un amendement est déposé en lien avec la conclusion n°2 du préavis :

*2. D'allouer un crédit maximum de CHF 400'730 TTC, subventions cantonales et fédérales non déduites, pour exécuter ces travaux.*

La discussion sur le préavis et l'amendement sont renvoyés au point 4 de l'ordre du jour.

## 4. Préavis 02-2025 : Réfection route de la Repentance – demande de crédit, rapport de la commission ad hoc

La Présidente passe la parole à M. Jean-Luc RICHARD, qui donne lecture intégrale du rapport de ladite commission.

La parole est donnée à l'Assemblée.

M. Stéphane BOURGEOIS : relève qu'à la lecture du plan remis en annexe au préavis, les travaux mènent uniquement jusqu'à la croisée de la déchèterie. Pourquoi les 250 derniers mètres de la route de la Repentance ne font-ils pas aussi l'objet d'une réfection ? Si les travaux étaient réalisés jusqu'au bout de la route, est-ce que les subventions pourraient être obtenues sur la totalité du tronçon et quels risques de les perdre à l'avenir si on ne réalise pas la réfection complète de la route maintenant ?

M. Philippe REYMOND : la réfection du reste de la route n'est pas prévue dans l'immédiat. Le but des travaux figurant dans le préavis est d'offrir un accès à la déchèterie dans de bonnes conditions et pour tout type de véhicule. Pour le reste de la route, l'objectif est de revenir, plus tard, avec un nouveau préavis, lequel prévoirait d'appliquer des gabarits conformes aux largeurs de route des améliorations foncières. En outre, cette section est moins endommagée que celle visée par la réfection des travaux. S'agissant des subventions, il ne faut pas craindre une suppression de celles-ci, mais un risque de la voir sensiblement diminuer. Il faut savoir que le dernier crédit-cadre avait permis une augmentation des subventions. Cet effet d'aubaine pourrait bien ne pas être maintenu par le Parlement.



## Conseil communal de Gimel

Mme Sophie DEBONNEVILLE : comprend que seule une partie de la largeur de la route est éligible aux subventions. Cela veut dire que la différence est entièrement à la charge de la commune ?

M. Philippe REYMOND : répond par l'affirmative

M. Lionel WEBER : revient sur le choix de la Municipalité d'affecter le montant du budget 2025 de 600'000 fr. à la réfection du chemin de Beauregard. Pourquoi ne pas commencer par utiliser la ligne budgétaire 2025 pour les présents travaux et déposer un préavis pour les réfections futures si celles-ci dépassent le budget ?

M. Philippe REYMOND : la ligne budgétaire de 600'000 fr. correspond au montant maximum que la commune peut actuellement affecter aux routes dans son budget de fonctionnement. Il faut relever que la somme se montait les années précédentes entre 300'000 et 400'000 fr. ce qui constitue une amélioration. Le choix de financer certains travaux par le budget ou la dépense d'investissement dépend aussi de l'amortissement des travaux. Dans le cas présent, il a été admis avec la CoFin qu'un amortissement sur 40 ans était approprié. D'ordinaire, les travaux qui portent sur les traversées de village, hors améliorations foncières passent par un préavis municipal et l'entretien routier par le budget. A noter que les subventions reçues pour la réfection du chemin Magnin ont permis de financer, dans l'urgence, la réfection du chemin de Provence endommagé à la suite d'un violent orage.

M. Olivier SCHÄR : relève que la CoFin, dans son rapport, indique que des arbitrages devront tôt ou tard être faits dès lors que cette dépense n'était pas prévue dans le plan d'investissement. Sur la base de quels critères, la Municipalité entendra procéder auxdits arbitrages ? De plus, on ne peut pas soutenir que l'on tend vers un budget à l'équilibre si notre endettement augmente.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : rappelle qu'il ne faut pas confondre le tableau des investissements et le budget. Bien que présentant des budgets déficitaires, la commune a toutefois pu compter sur des résultats excédentaires ces dernières années. L'endettement augmente, mais n'a pas d'impact sur le budget. L'avenir dépendra de plusieurs facteurs dont l'issue du projet de fusion en septembre 2025 qui augmentera la taille de la commune et le renouvellement des autorités politiques à l'issue de la présente législature.

Mme Sophie CROISIER :

- i) ne comprend pas le besoin d'installer des cunettes alors que lors de la réfection de la route dans le bois de la Rosière, des bordures ont été installées pour diriger les eaux de pluie et éviter qu'elles se déversent dans la nature.
- ii) s'interroge sur le sens de mettre au budget la réfection du chemin de Beauregard s'agissant d'un axe peu fréquenté.

M. Philippe REYMOND :

- i) la pose d'une bordure en bitume le long de la route qui traverse le bois de la Rosière était nécessaire car il s'agit d'une zone de protection des eaux de niveau S1 en aval de la route. Sur la route de la Repentance, on ne peut pas déverser l'eau en aval de la route car nous sommes en zone de protection de niveau S3. On peut, en revanche, la mettre du côté amont, mais la pose d'une bordure bitumineuse ne permettrait pas de rejoindre la tranchée filtrante. L'alternative impliquerait la pose d'un collecteur, mais cela doublerait le prix des travaux.
- ii) la stratégie de la Municipalité est de faire passer la réfection des chemins ruraux par le budget.

La Présidente clôt la discussion et fait passer au vote l'amendement de la CoFin :

*2. D'allouer un crédit maximum de CHF 400'730 TTC, subventions cantonales et fédérales non déduites, pour exécuter ces travaux.*

L'amendement est **accepté** par **34 OUI**, **0 NON** et **0 ABSTENTION**



La Présidente fait passer au vote les conclusions amendées du préavis

*Le Conseil communal décide :*

1. *D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la route de la Repentance.*
2. *D'allouer un crédit maximum de CHF 400'730 TTC, subventions cantonales et fédérales non déduites, pour exécuter ces travaux.*
3. *De financer ce crédit par un emprunt correspondant au montant définitif des travaux dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours et/ou par la trésorerie courante.*
4. *De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires composées des intérêts de la dette et de l'amortissement de l'investissement.*

Par **33 OUI, 0 NON et 1 ABSENTION** le préavis 02-2025 est accepté.

M. Philippe REYMOND : remercie le Conseil communal pour sa confiance et informe que la Municipalité mettra tout en œuvre pour démarrer ces travaux d'ici 4 à 6 semaines. A noter que bien que ces travaux ne soient pas éligibles aux marchés publics, trois offres ont été demandées afin d'optimiser les coûts. A titre informatif, les dépenses d'investissement en lien avec les routes ne représentent qu'une petite partie de l'endettement communal global.

#### **5. Dépôt du préavis 03-2025 : Convention de fusion entre les communes de Gimel, Saubraz et Saint-Oyens**

La Présidente passe la parole à M. le Syndic Philippe REZZONICO qui donne lecture des conclusions du préavis.

La Présidente informe que le préavis est confié à une commission *ad hoc* nommée par le Bureau qui se compose comme suit :

<b>Commissaires</b>
M. Simon NOBLE
Mme Carole BOURGEOIS
Mme Nathalie BUSSARD
Mme Doris CHRISTEN
Mme Sarah VERMOT
M. Serge KURSNER
M. Robin HOTTELIER

#### **6. Dépôt du préavis 04-2025 : Comptes 2024**

La Présidente passe la parole à M. le Syndic Philippe REZZONICO qui donne lecture des conclusions du préavis.

La Présidente informe que le préavis est confié à la commission de gestion.



## 7. Dépôt du préavis 05-2025 : Réalisation d'une chambre de décharge et d'infiltration des eaux claires aux Baumettes

La Présidente passe la parole à M. le Syndic Philippe REZZONICO qui donne lecture des conclusions du préavis.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : informe qu'une coquille s'est glissée dans les conclusions du préavis 05-2025. En effet, dès lors que le financement du projet est assuré par la trésorerie courante, la CoFin n'est pas appelée à rapporter, raison pour laquelle cette conclusion doit être retirée du préavis déposé.

La Présidente informe que le préavis est confié à une commission *ad hoc* nommée par le Bureau qui se compose comme suit :

Commissaires
M. Jean-Luc RICHARD
M. Denis HUMBERT
M. Jean-Marie RENAUD
Mme Sophie CROISIER
Mme Amandine COULLARD-DESCOS

## 8. Informations de la Municipalité

M. Philippe REYMOND :

Informe qu'une **action de prévention a été effectuée au chemin des Ânes** la semaine passée par le personnel communal avec distribution de flyers rappelant que ce chemin est interdit aux automobilistes non bordiers. Cette semaine, une action répressive a été menée par la police d'Aubonne ce qui a permis de dresser 29 constats d'infractions.

Les travaux de la **route d'Aubonne** se poursuivent. Les feux provisoires seront en fonction jusqu'au 30 juin. A partir de juillet, seuls subsisteront les feux sur l'axe Gimel-Saubraz, mais plus sur l'axe Gimel-Aubonne. La fin des travaux est prévue pour la fin septembre.

Une enquête complémentaire concernant le **PACOM** sera ouverte à partir du 17 mai jusqu'au 15 juin. Cette enquête complémentaire fait suite aux oppositions qui ont été déposées à l'occasion de la précédente mise à l'enquête.

Mme Anne-Laurence BERGER :

L'UAPE et le Centre des jeunes vont organiser conjointement le 13 juin une **fête de l'été**. Les membres du Conseil communal sont les bienvenus.

M. Heinz FORRER :



Les **fêtes de fin d'année** pour les élèves du Marais vont se dérouler de la même manière que l'année dernière, à savoir en trois étapes. Le 19 juin pour les enfants de 1P à 4P, le 23 juin pour les 5P-6P et enfin les 7P-8P le 26 juin. Les apéritifs sont offerts par la commune et l'ASSAGIE.

M. Laurent GUIGNARD :

En lien avec les activités du Parc Jura Vaudois :

i) un **comptage des batraciens** a eu lieu durant les mois de mars et avril sur la route de Rolle en direction de St-Oyens. Aucun batracien écrasé n'a été recensé, pas plus que des batraciens sauvés. D'autres secteurs ont eu heureusement davantage de succès ce qui devrait inciter la DGE à imaginer de nouveaux crapauducs dans ces secteurs.

ii) un **projet participatif de récolte et de mise de fruits** a été mis sur pied. Les personnes qui auraient des fruits qu'ils ne voudraient pas laisser perdre peuvent prendre contact avec le Parc.

Le **Puits de l'Ezilière** est à nouveau en fonction depuis le 30 avril.

Les **travaux à la croisée Sept Fontaines et de la route de Bauloz** ont commencé. Le premier jour des travaux a été marqué par la découverte d'une conduite normalement désaffectée, mais en réalité toujours sous pression, ce qui a occasionné des désagréments. La situation a pu être rétablie.

## 9. Divers et propositions individuelles

M. Andrea TASINATO : demande à qui revient l'argent facturé par la police d'Aubonne en lien avec le **chemin des Ânes** ?

M. Philippe REYMOND : l'intervention des agents est refacturée à la commune sur la base d'un tarif horaire. Le solde revient à la commune. A noter que la plupart des amendes sont réglées immédiatement.

M. Sarah VERMOT : s'interroge sur la cohérence de la **signalisation en matière de vitesse** dans le secteur Bauloz. En effet, un nouveau panneau de limitation à 50km/h a été posé à la route de Provence. Un autre panneau, déjà existant, de fin de limitation de 50km/h est quant à lui situé à la route de Bauloz à la hauteur de la propriété de M. FORRER. Il serait utile que l'entier du secteur soit limité à 50km/h.

M. Philippe REYMOND : le 50km/h va être étendu dans le secteur, notamment au chemin Magnin. L'introduction du 30 km/h dans le cœur du village est également prévue d'ici un mois et demi.

Mme Doris CHRISTEN : relève que le **préavis 05-2025** contient la durée de l'amortissement dans les conclusions qui ne devraient plus figurer à cet endroit du préavis.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : confirme l'erreur qui pourra être amendée par la commission *ad hoc*.

M. Serge KURSNER : constate qu'au terme des **travaux de la Grand'Rue**, certains bus n'arrivent pas à se croiser ce qui est un comble !

M. Philippe REYMOND : a été témoin d'un bus arrêté à l'arrêt « Place de l'Union » pendant que le chauffeur allait s'acheter des cigarettes. Le carrefour a été saturé pendant 20 minutes créant une grosse pagaille. Un courrier sera adressé à Car Postal pour relater l'incident. Il s'agit en effet d'un arrêt de ligne et non d'un terminus.

M. Olivier SCHÄR : se réjouit du débat à venir sur le **projet de fusion** et demande quand la Municipalité va prendre position sur ce projet ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : rappelle la tenue de plusieurs séances en faveur de la population ou du Conseil



## Conseil communal de Gimel

communal. La position de la Municipalité est celle exprimée dans le préavis déposé, lequel recommande l'acceptation du projet.

Mme Sophie CROISIER : relève qu'un flyer avait été distribué à la population pour sensibiliser les propriétaires de chiens au **ramassage des crottes**. Un récent passage sur l'avenue de la Rosière a mis en lumière un nombre impressionnant de déjections canines non ramassées ce qui est problématique pour les promeneurs mais aussi pour le personnel communal chargé de l'entretien.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : est conscient du problème. Il y a 200 chiens recensés dans la commune dont une minorité pose un problème. Les moyens d'intervention sont limités car les incivilités commises le sont rarement à la vue de tous en plein milieu de la journée, mais plutôt le soir ou la nuit.

Mme Sophie CROISIER : une mesure serait d'augmenter la taxe

M. Pascal CIABURRI : demande si la police ne pourrait pas aussi verbaliser les contrevenants à l'instar des automobilistes sur le chemin des Ânes ?

M. Serge KURSNER : estime qu'en réalité, il doit y avoir davantage de chiens dans la commune car tous n'acquittent pas la taxe. Au-delà des désagréments pour les piétons et le personnel communal, il faut aussi rappeler que les déjections canines peuvent véhiculer la néosporose qui, en cas d'ingestion par les ruminants, peut avoir des conséquences graves, comme des avortements. L'ajout de poubelle ainsi qu'une signalétique dédiée pourraient améliorer la situation.

Mme Doris CHRISTEN : relève que les canettes en alu sont également dangereuses pour le bétail.

Mme Anne-Laurence BERGER : relève qu'il existe à l'heure actuelle 59 poubelles sur le territoire communal avec sachets pour chiens. A titre d'exemple, rien qu'entre le cimetière et le secteur prunier, il n'y a pas moins de 3 poubelles sur à peine 600 mètres. Toutefois, il est possible d'ajouter des poubelles supplémentaires si une zone n'est pas suffisamment couverte. A noter que le personnel communal ramasse régulièrement des sachets posés en bordure de chemin.

M. Serge KURSNER : si des habitants sont pris sur le fait, que pouvons-nous faire ?

Mme Anne-Laurence BERGER : seul un agent assermenté peut intervenir. Si l'on est témoin de ce type d'incivilité il faut noter la race du chien et le nom de l'individu et informer la commune.

Mme Mary CROISIER : relève que l'héraldiste qui a conçu les  **futures armoiries**  en cas de fusion a indiqué lors d'une séance publique que le groupe de travail dédié lui avait spécifiquement donné pour instruction de ne pas reprendre les jumeaux dans les futures armoiries, ce qui n'est pas correct.

M. Andrea TASINATO : précise avoir fait partie du groupe de travail et informe n'avoir jamais été témoin d'une telle instruction.

M. Stéphane BOURGEOIS : confirme les propos de M. TASINATO. Dans un souci d'intégration des autres communes, il avait été indiqué, en revanche, qu'il n'était pas indispensable de reprendre tel quel les jumeaux nus mais de tenir compte de la symbolique de la gemellité dans la construction des nouvelles armoiries.

Après le contre-appel, la Présidente lève la séance, il est 21h20.

M. e Syndic Philippe REZZONICO convie l'Assemblée à participer à apéritif afin de pouvoir échanger avec M. le député MORANDI.

La Présidente

Le Secrétaire



Conseil communal de Gimel

Carolien Terink Hunziker

Florian Magnin